

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs



FCO ANCR'ERDRE Optimist et Hansa
 Open Dér
 Grade : 5 B
 Dates complètes : le 03 octobre 2021
 Lieu : Erdre La Grimaudière
 Autorité Organisatrice : ANCRE La Chapelle sur Erdre



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux, le règlement du championnat 44 en cours et le règlement sanitaire disponible à cette date en annexe 1 à cette AC.
- 1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *< la voix >*.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après *<9 heures>* le *<03/10>* à *<club house Ancre>*.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante *<<http://www.ancrecn.fr/regater/doc-regates/>>*.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse *<<http://www.ancrecn.fr/regater/doc-regates/>>*.
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes : **FCO Optimist (limité à 20 coureurs) et Hansa (2.3 solo, 3.03 solo et double), en conformité avec le règlement du championnat départemental 44 en vigueur.**

- En IND dans la limite de **30 bateaux** pour la classe ILCA (ex Laser) et au dériveurs doubles.

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - Pour les mineurs avec la licence club FFvoile Adhésion, l'attestation de réponse au questionnaire spécial mineur.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.3 Les bateaux admissibles, les Coureurs FCO doivent se pré-inscrire en complétant le formulaire correspondant mis à disposition sur le site www.ancrecn.fr, page accueil, évènement FCO ANCR'ERDRE, puis cliquer sur : Accès Pré-inscriptions Opti , Accès Pré-inscriptions Hansa , Accès Pré-inscriptions IND ; fin des pré-inscriptions le **Jeudi 30 Septembre 2021**. les droits requis, peuvent être réglés lors de la pré-inscription sur Asso Connect ou lors de la confirmation d'inscription.
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.
- 4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : *<Optimist limités à 20 coureurs et en IND limité à 30 bateaux >*.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants : 8€ par coureurs

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i><le 03/10></i>	<i><9h00></i>	<i>10h30></i>

- 8.3 Jours de course : **Un briefing des participants aura lieu à 10h00 devant le club house.**

Date	<i><Optimist></i>	<i><Hansa></i>	<i>IND</i>
<i>03/10/2021</i>	Course	Course	Course

- 8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
<i>Optimist</i>	<i>< à suivre></i>	<i>6</i>
<i>Hansa</i>	<i>< à suivre></i>	<i>6</i>
<i>IND</i>	<i>< à suivre></i>	<i>6</i>

- 8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à *<11 heure>*.

- 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *< 16 heure>*.

11 LIEU

- 11.1 L'Annexe 2 à l'AC *<...>* fournit le plan du lieu de l'épreuve.

- 11.2 L'Annexe 2 à l'AC *<...>* indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : *<description en annexe 3>*.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes *<toutes>*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.2 *<1>* course validée est nécessaire pour valider la compétition.

- 14.3 a) Quand moins de <3> courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand <3> courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : < par classe >.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : **Club de L'Ancre le samedi de 14 à 18h au 02 40 29 71 62 Ou par mail : ancre44240@gmail.com**
Pré-Inscription et renseignements : site Ancre : www.ancrecn.fr